

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 442

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 32 OCTIES

À l'alinéa 28, substituer aux mots :

« sur ce territoire »

les mots :

« à Saint-Pierre-et-Miquelon ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.